

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-899
PORTANT ABROGATION DE LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT-CIVIL
DE MADAME SIHAME SALHI-CHIBANI

Direction des Assemblées, de la Citoyenneté, du Guichet Unique
des Affaires Juridiques, de la Commande Publique

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle,

VU le code civil, notamment les articles 40, 61-3-1 et 101-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles R2122-10, L2122-19,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 28 mars 2026,

VU L'arrêté n°ARR2026-345 portant délégation de fonction d'officier d'État-civil et de signature à Madame Sihame SALHI-CHIBANI,

VU l'arrêté de détachement pour stage dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à compter du 1^{er} juin 2026,

CONSIDÉRANT que les fonctions d'officier d'état-civil ne peuvent être déléguées qu'à un agent titulaire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°ARR2026-345 portant délégation de fonction d'officier d'État-civil et de signature à Madame Sihame SALHI-CHIBANI est abrogé,

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 3 : Le présent arrêté de délégation sera transmis au sous-préfet, délégué de Monsieur le Préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Procureur de la République, sera notifié à l'intéressée, et publié sur le site internet de la ville de Dreux,

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à DREUX, le 10 AOUT 2026

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux

le

Publication et notification le

Accusé de réception en préfecture
028-21290344-20260810-ARR2026-899-AR
Date de télétransmission : 10/08/2026
Date de réception préfecture : 10/08/2026



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

